

les francas

L'éducation en mouvement !

BPJEPS

Animateur

Loisirs tous publics



2024-2025
Hérouville-Saint-Clair

Sous réserve d'autorisation d'ouverture par la DRAJES de Normandie



Cofinancé par
l'Union européenne



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

Antenne PÉDAGOGIQUE DU 



Le diplôme

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Animateur » mention « Loisirs Tous Publics » est un diplôme de niveau 4 (Bac) délivré et reconnu par l'État. Il permet d'exercer les fonctions d'animateur / d'animatrice professionnel·le et de directeur / directrice d'accueils collectifs de mineurs (ACM).

Il confère des compétences permettant de concevoir, rédiger, soutenir et évaluer des projets d'animation. Il permet, en outre, d'exercer des fonctions d'encadrement de petites équipes et de participer activement au fonctionnement de structures socio-éducatives, culturelles ou médico-sociales, que ce soit dans des associations de jeunesse et d'éducation populaire (centre socioculturel, maison de quartier, espace jeunes...), des collectivités territoriales, des établissements publics voire des entreprises du secteur marchand.

Mention « Loisirs Tous Publics »

Cette mention amène à une qualification professionnelle permettant d'exercer le métier d'animateur / d'animatrice au sein de différentes structures accueillant des publics variés, de la petite enfance au public adulte et sénior. Elle permet également d'être habilitée à diriger des accueils et séjours de type Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Les conditions d'accès

Être titulaire d'un des diplômes suivants : BAFA, BAFD, CQP « Animateur périscolaire », CQP ALS, BAPAAT, BP agricole, Bac pro « Service de proximité et vie locale », Bac pro agricole... Tout diplôme attestant des compétences à animer un groupe quelque soit le champ d'intervention ou tout diplôme de niveau 4 (BAC) ou supérieur.

ou

Justifier d'une expérience d'animateur/d'animatrice de 200h minimum auprès d'un groupe (via une attestation d'employeur).

Être titulaire d'un diplôme de secourisme : PSC 1 ou AFPS, PSE 1, PSE 2, STT, AFGSU 1 ou 2.

Renvoyer un dossier d'inscription complet avec l'ensemble des pièces justificatives avant le 12 juillet 2024.

Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation.

Satisfaire aux épreuves écrite et orale des tests de sélection.

La formation

Formation accessible
en apprentissage

Lieu de la formation : Siège des Francas du Calvados, 120 Le Val à Hérouville-Saint-Clair

Dates de la formation : du 26 août 2024 au 28 novembre 2025

Le cycle complet de formation comprend 1868.50 heures dont 676.50 heures en centre de formation et 1192 heures minimum de **mise en situation professionnelle** (en associations, collectivités, ...)
Le diplôme est obtenu par la certification de 4 unités capitalisables (UC) regroupées au sein de 3 modules (hors positionnement et bilan) :

Module 1 : ANIMER DES PUBLICS

Module 2 : DIRIGER DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Module 3 : INTERVENIR SUR UN TERRITOIRE ET CONCEVOIR DES PROJETS

Cette formation est réalisable par la voie de l'apprentissage. Pour plus de renseignements, nous contacter directement.

sélections

PROCÉDURE D'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats et candidates devront passer l'épreuve d'admission suivante :

- Entretien oral (30 minutes) permettant de repérer la motivation, la cohérence du projet professionnel, les financements, l'expérience d'animation, le lieu de l'alternance.
- Ecrit de 2 heures maximum sur un sujet.

Elle se déroulera le mardi 28 mai 2024 ou le jeudi 27 juin 2024 à Hérouville-Saint-Clair.

Date limite d'inscription : le 17 mai 2024 ou le 14 juin 2024.

Coût de la formation

Coût pédagogique de la formation : 15€ / heure

Coût pour le cycle complet : **10 147,50 €** (dont frais d'inscription : 50€)

Des aides financières existent.

N'hésitez pas à nous contacter pour trouver ensemble les modalités adaptées à votre situation.



Programme

Le module 1 - Focus UC 4 & transversalité avec UC 1 et UC 2

UC 4 : L'animateur / l'animatrice mobilise les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation.

Il/elle anime la découverte et la pratique d'activités dans les domaines suivants : les activités scientifiques et techniques, les activités culturelles et d'expression, les activités physiques de loisirs.

Le module 2 - Focus UC 3 & transversalité avec UC 1 et UC 2

UC 3 : L'animateur / l'animatrice conduit une action d'animation dans le champ du «Loisirs Tous Publics » et de direction d'ACM

- Il/elle est responsable du projet pédagogique et permet l'appropriation de celui-ci par les encadrant-es de l'ACM dont il/elle conduit l'action ;
- Il/elle contribue au développement de la citoyenneté et des pratiques numériques, et renforce la qualité du vivre-ensemble auprès des publics accueillis et au sein de l'équipe d'animation ;
- Il/elle évalue les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet et gère les moyens alloués par l'organisateur de l'ACM.

Le module 3 - Focus UC 1 et UC 2

UC 1 : L'animateur / l'animatrice encadre tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics

- Il/elle participe à l'organisation, au fonctionnement général de la structure dans le cadre du projet de cette dernière et organise les différents temps de vie des publics ;
- Il/elle conçoit et développe des projets et accompagne les publics dans la conception et la réalisation de leurs projets ;
- Il/elle garantit la qualité éducative des pratiques en assurant une cohérence pédagogique dans le respect des règles de sécurité.

UC 2 : L'animateur / l'animatrice met en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Il /elle contribue à l'élaboration des projets pédagogiques portés par la structure ;
- Il/elle conçoit, anime et évalue des actions d'animation en cohérence avec les valeurs portées par la structure ;
- Il/elle accueille tous les publics en situation de loisirs et peut être amené-e à intervenir en direction de publics à besoins particuliers.

Aides financières

Selon votre parcours et votre situation actuelle au regard de l'emploi, divers organismes peuvent vous aider au niveau :

- du coût de la formation qui peut être pris en charge
- de votre rémunération

VOUS ÊTES SALARIÉ...

Contactez votre employeur

Financement possible directement par l'entreprise ou par l'organisme qui collecte les cotisations à la formation professionnelle de votre employeur (OPCO). Plusieurs possibilités existent (contrat d'apprentissage ...) L'employeur peut nous contacter pour étudier les possibilités.

Mobilisez votre Compte Personnel de Formation

Créez votre compte et votre projet sur [http:// www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) et suivez la procédure en fonction de votre situation. De nombreuses opportunités existent, dans ou hors temps de travail.

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI...

Contactez votre Mission locale, votre Pôle emploi ou Cap emploi si vous êtes reconnu travailleur handicapé

Ce sont les prescripteurs de la formation. La rémunération est possible selon vos droits ouverts. Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez peut-être droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD) : vous devez faire une demande de prise en charge financière auprès de l'organisme paritaire collecteur agréé (FONGECIF, UNIFORMATION, AGEFOS PME...) dont relève l'entreprise dans laquelle vous avez exécuté votre dernier contrat ou vous pouvez également rechercher un employeur pour une embauche en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage. Votre compte personnel de formation et votre projet sur <http://www.moncompteformation.gouv.fr> et suivez la procédure en indiquant que vous êtes demandeur d'emploi. De nombreuses opportunités existent. C'est une des premières démarches à effectuer.

Equivalences

Certaines unités capitalisables (UC) sont acquises de droit pour les titulaires des diplômes suivants :

- Diplôme d'État de moniteur-éducateurUC 1 + UC 2
- Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familialeUC 1 + UC 2
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »UC 1 + UC 2
- Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »UC 4
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien, option « loisirs du jeune et de l'enfant » ou « loisirs tous publics »UC 4
- Titre professionnel d'animateur-trice d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploiUC 1 + UC 4
- BAFD avec une expérience de 28 jours minimum, consécutifs ou non consécutifs, d'accueil de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des famillesUC 3

Par ailleurs, pour les titulaires de certaines unités du BPJEPS « Loisirs tous publics » en 10 UC (ancienne organisation), les équivalences se font de la manière suivante :

	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Trois au moins des quatre UC transversales (UC 1, UC 2, UC 3, UC 4) du BPJEPS LTP en 10 UC	X	X		
UC 5+ UC 6 + UC 8 + UC 10 du BPJEPS LTP en 10 UC			X	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS LTP en 10 UC				X
UC 5 + UC 9 du BPJEPS LTP en 10 UC				X



Pédagogie

Les méthodes pédagogiques sont les plus diversifiées possibles, mettant ainsi les stagiaires en situation d'acteurs en grands ou petits groupes.

Des productions individuelles et de groupes maintiennent la dynamique permettant de renforcer l'apprentissage dans des conditions favorables.

Les supports pédagogiques :

- Jeux de rôles
- Travaux de synthèse et de présentation orale
- Travaux de recherche individuels
- Projets collectifs à partir de cas concrets
- Ateliers d'analyse de pratique
- Sorties sur sites
- Rencontres avec des professionnels
- Diaporama, vidéos, conférences

L'accent est mis sur une pédagogie du savoir-faire et du savoir-être, renforcée par la rencontre entre l'individu et le groupe et les relations avec les professionnels et le réseau des Francas.



Les Francas et la formation

Les mutations qui traversent la société, les besoins sociaux et culturels des enfants et des adolescents qui en découlent supposent de réinterroger les finalités de l'éducation et les modalités de mise en œuvre de l'action éducative locale.

Dans ce contexte, Les Francas proposent à un public le plus large possible leur savoir-faire en matière de formation professionnelle sur le champ socio-éducatif. Avec un réseau de plus de 1000 employeurs associatifs sur l'ensemble du territoire national et de 3000 collectivités locales partenaires, nous formons chaque année près de 10000 animateurs BAFA-BAFD et 4000 professionnels. Les formations proposées sont conçues dans une démarche et une visée d'éducation populaire, elles constituent un lieu d'échanges et d'expertise sur les pratiques professionnelles animées par un réseau d'intervenants – animateurs, formateurs, enseignants, chercheurs, experts... Ces formations sont adossées à des pôles de ressources éducatives qui permettent l'innovation et la production intellectuelle pour penser les « savoirs nécessaires à l'éducation du futur ».

Inscription

- Copie des diplômes et attestations prérequis (cf. page 2 - conditions d'accès)
- Attestation de formation relative au secourisme : PSC1, AFPS, PSE 2, AFGSU, STT
- Curriculum vitae (CV) détaillé
- Une photo récente agrafée ci-contre
- Une photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso)
- Certificat de recensement (pour les moins de 25 ans)
- Certificat de journée d'appel de préparation à la défense (pour les moins de 25 ans)
- En cas de financement par l'employeur, une attestation de prise en charge

Photo récente
à coller dans ce cadre

- Parcours complet
- Parcours partiel

Lieu de formation : **Hérouville-Saint-Clair**

Précisez la ou les UC :

.....

NOM : _____ Prénom : _____

NOM de jeune fille : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____ Sexe : F M

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

E-mail (écrire en MAJUSCULES) : _____

Statut (salarié, sans emploi.....) : _____

Contrat pendant la formation (CDI, CDD, Contrat d'apprentissage...) :

Fonction au sein de la structure d'alternance : _____

Missions au sein de la structure : _____

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis. Fait à

_____ Le _____ Signature

Recevabilité

Je soussigné(e) _____, certifie remplir les conditions énoncées ci-dessous.

Justifier d'une expérience d'animateur/ d'animatrice, professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200h.

JOINDRE UNE ATTESTATION DELIVREE PAR LA OU LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Sont dispensés de l'attestation les titulaires d'un des diplômes suivants (joindre une copie du diplôme) : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT), Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Périscolaire, Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), Baccalauréat Professionnel « service de proximité et vie locale », Baccalauréat Professionnel Agricole (toute option), Brevet Professionnel délivré par le ministère de l'agriculture (toute option), Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité).

Être titulaire d'une des attestations de formation relative au secourisme ci-dessous.

JOINDRE PHOTOCOPIES DU / OU DES DIPLÔME(S)

Cochez les cases du ou des diplômes en votre possession, et précisez pour chacun la date d'obtention :

PSC1 ou AFPS SST PSE 1 PSE 2 AFGSU 1 ou 2

Date :

Date :

Date :

Date :

Date :

Fait à _____

Le _____ Signature :

La structure d'alternance

(A REMPLIR POUR LES FINANCEMENTS EMPLOYEURS)

Nom de l'organisme, association ou collectivité : _____

Nom du ou de la responsable : _____

Adresse de la structure : _____

Tél. : _____ E-mail (maj) : _____

Association ou collectivité territoriale : adhérente aux Francas non adhérente aux Francas

Si la structure d'alternance est différente du siège de l'association ou de la collectivité :

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Email : _____

Le tuteur ou la tutrice

Nom et prénom : _____

Fonction occupée : _____

Qualification, diplômes : _____

Tél. : _____ Email (maj.) : _____

Attestation de prise en charge financière

Je soussigné(e) _____, en qualité de _____, atteste de la prise en charge financière de la formation BPJEPS, aux Francas de Normandie pour le candidat ou la candidate suivant-e :

Fait à _____ Le _____

Signature et cachet de la structure :

Union régionale des francas Normandie

320 LE VAL, étage 01, 14200 Hérouville-Saint-Clair

Administratif : 03 44 15 56 96

Pédagogique : 06 50 53 89 45

secretariat@francashdf.fr

Du lundi au vendredi - 9h00 à 17h00



les francas

L'éducation en mouvement !